

Déclaration du SNES-FSU, SNEP-FSU et SNESUP-FSU à la CAPA de Hors Classe des Agrégés du 5 mai 2014

Le GT du 11 avril n'a pas rempli son rôle. Parmi les collègues du 11^{ème} échelon ont été distingués, sur la base des avis portés, divers groupes qui ont obtenu d'emblée la bonification Exceptionnelle. Cette proposition a reçu notre accord. Nous avons ensuite souhaité poursuivre des travaux et fait dans ce sens des propositions constructives. Nous avons exprimé la demande d'un examen des autres dossiers du 11^{ème} échelon, des avis Défavorables, et, dans la limite du nombre utile, des dossiers du 10^{ème} échelon par ordre d'ancienneté décroissante. Cette demande unanime n'a pas été satisfaite. Et alors que tous ces aspects étaient indissociables, il ne nous a été proposé que l'examen d'une dizaine de dossiers du 11^{ème} échelon. Cela revenait à vider le GT de tout son contenu. Et d'ailleurs, contre ce qui avait été acté lors de la discussion du calendrier rectoral, le GT du 30 avril était unilatéralement supprimé. Enfin, une fin de non-recevoir était opposée à la démarche intersyndicale par laquelle nous demandions, alors qu'il en était encore temps, de revenir sur tous ces blocages.

Il est difficile d'imaginer plus grand mépris des organisations syndicales et du paritarisme. En tout cas, c'est quelque chose d'inédit dans l'Académie de Versailles et il apparaît clairement que ce n'était pas le temps prévu qui rendait impossible le travail que nous demandions. S'il ne s'est pas fait, c'est qu'il a été dénié aux élus le droit d'exercer le mandat que les personnels, par leur vote, leur ont confié. Equité de traitement entre les candidats, transparence dans l'étude et l'évaluation des dossiers et même simple vérification des éléments de barème, ce sont autant de garanties dont nous sommes comptables et qui n'ont pas été respectées. Nous ne pouvons être d'accord ni avec de telles conditions ni avec l'arbitraire qui en découle et la conception de la gestion des carrières qui est à l'œuvre.

En effet, nos demandes en matière de méthode ne sont pas de pure forme. Si nous demandons à pouvoir faire le travail pour lequel nous avons été élus, c'est que les problèmes rencontrés lors de notre préparation sont bien réels et lourds de conséquences pour nos collègues. Nous allons, Monsieur le Secrétaire Général, les lister et les illustrer à chaque fois d'un exemple en prenant tout de suite une précaution. Il ne s'agit jamais de cas isolés et donc, si nous faisons référence à un cas précis, ce n'est pas pour en faire un cas particulier et en demander la révision mais pour illustrer un problème dont nous demandons la résolution.

Les avis IPR qui doivent « être en cohérence avec la notation » peuvent la contredire. En mathématiques, on trouve un avis TF avec une note de 50 et un avis F avec 59. Voici une liste d'établissements, et qui est loin d'être exhaustive, qui ont en commun ceci : aucun avis TF n'y a été porté malgré un nombre élevé de promouvables. Lycée Renoir Asnières : 22 promouvables ; lycée St Exupéry Mantes : 17 promouvables ; lycée Jaurès Argenteuil : 15 promouvables ; lycée Parc de Vilgénis Massy : 30 promouvables ; lycée Doisneau Corbeil : 29 promouvables.

Les dégradations d'avis « doivent être expliquées aux intéressés ». Voici une dégradation d'avis de TF à F accompagnée d'un commentaire qu'il nous paraît difficile de

qualifier du terme d'explication : « Madame X est une enseignante excellente, dynamique et motivante pour ses élèves. Elle met toute son expérience au service de la réussite et s'investit dans la vie et les projets du lycée ». Et que dire des dégradations d'avis masquées sous un faux avis « Favorable » ? Le bref survol des dossiers auquel il a été procédé a montré, au moins à deux reprises, qu'il valait mieux laisser aux intéressés la possibilité de se défendre d'une appréciation manifestement fausse. Et n'était-ce pas nous demander de trahir ceux que nous représentons que d'avoir espéré notre accord ?

Il y a 25 avis défavorables et ils sont à Versailles proportionnellement plus nombreux que dans les autres académies. Nous rappellerons seulement que l'an passé un tel avis avait été porté sur un collègue en CLM puis levé en GT. Le même avis, cette année, ne serait pas modifié et puisqu'il ne serait jamais examiné, il est fort probable qu'il serait sans cesse reconduit.

L'existence de ces différentes injustices n'a pu être montrée. D'autres, analogues, n'auraient pu être révélées que par l'ouverture des dossiers. Si cette condition n'est pas remplie, il nous est impossible de siéger.

Enfin, selon nous, la liste comporte de très nombreuses erreurs de barème que nous estimons au nombre de 370. Nous donnons cette information avec prudence car si nous avons procédé à plusieurs vérifications, nous ne les avons décelées qu'après le 11 avril.